

Pochette verte de la Nouvelle-Écosse

Information pour les patients, les
familles et les mandataires

Ce dépliant est uniquement conçu à des fins éducatives. Il ne remplace pas les conseils ou le jugement des professionnels de la santé. L'information peut ne pas s'appliquer à toutes les situations. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser à votre prestataire de soins de santé.

Vous trouverez toutes les ressources à l'intention des patients à :
www.nshealth.ca/patient-education-resources?language=French

Pour joindre un infirmier autorisé ou une infirmière autorisée en Nouvelle-Écosse en tout temps :
composez le 8-1-1 ou consultez
<https://811.novascotia.ca/?lang=fr>

*Préparation : Réseau de soins palliatifs
Conception et gestion : Services de la bibliothèque*

FF85-1863 © Avril 2026 Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse
L'information contenue dans cette publication doit être révisée en avril 2029 ou avant, au besoin.
Pour en savoir plus :
<https://library.nshealth.ca/patient-education-resources>

Also available in English:
WD85-1833

The Nova Scotia Green Sleeve:
Information for Patients, Families,
and Substitute Decision-Makers



www.nshealth.ca

Notes:

Comment dois-je utiliser ma pochette verte?

Lorsque vous recevez des soins médicaux

- Apportez votre pochette verte partout où vous recevez des soins, notamment :
 - › Chez votre prestataire de soins primaires (médecin de famille ou infirmière praticienne)
 - › À l'hôpital
 - › Dans tous les services d'urgences

Vos documents les plus récents seront ainsi faciles à trouver.

- Présentez votre pochette verte à vos prestataires de soins afin qu'ils puissent discuter de son contenu avec vous.
- Si certains formulaires ont été modifiés, placez la version la plus récente dans votre pochette verte.

Chez vous

- Conservez votre pochette verte sur votre réfrigérateur. Les services d'urgence la chercheront à cet endroit. Dites à vos proches de confiance et à vos aidants où vous la conservez.
- Présentez votre pochette verte aux prestataires de soins qui interviennent chez vous, y compris les services d'urgence.

Comment puis-je obtenir une pochette verte?

Demandez-en une à votre prestataire de soins (« Green Sleeve » en anglais).

Pochette verte de la Nouvelle-Écosse

Qu'est-ce que la pochette verte de la Nouvelle-Écosse?

- Une **pochette verte de la Nouvelle-Écosse** est un dossier en plastique vert destiné à conserver vos documents de planification préalable de soins (voir en page 3).
- Votre pochette verte vous appartient. Gardez-y vos documents de planification préalable de soins.

Qui devrait avoir une pochette verte?

- Toute personne ayant des documents de planification préalable de soins devrait avoir une pochette verte.
- Chaque personne ayant une pochette verte peut y mettre des documents adaptés à ses besoins, par exemple :
 - › Un document de directive personnelle
 - › Un formulaire intitulé *Patient-Centered Priorities and Goals of Care* (Priorités et objectifs de soins centrés sur le patient), si un prestataire de soins en a rempli un pour vous.

Qu'est-ce que la planification préalable des soins?

- La planification préalable des soins, c'est écrire ce qui compte pour vous concernant votre santé et vos soins personnels dans le futur. Vous pouvez notamment indiquer vos priorités sur le plan culturel et spirituel.
- Demandez à un membre de votre équipe soignante un exemplaire du document 2180 intitulé *Planification préalable des soins : Faire connaître vos souhaits personnels et médicaux*, que vous pouvez obtenir au moyen du code QR ci-dessous et sur :

› www.nshealth.ca/patient-education-resources/ff2180

Scannez le code QR sur votre téléphone (ouvrez l'appareil photo de votre téléphone, pointez-le vers le code, puis touchez la bande ou le cadre qui apparaît).



Pourquoi devrais-je conserver ces documents dans une pochette verte?

- Une pochette verte permet de conserver vos documents de planification préalable des soins en toute sécurité, bien rangés et faciles à retrouver.
- Elle vous aidera, ainsi que votre mandataire (la personne qui s'exprime en votre nom si vous n'êtes pas en mesure de le faire), vos proches de votre choix et votre équipe soignante, à retrouver vos documents les plus récents. **C'est important, car il se peut que certains de vos prestataires de soins n'aient pas accès aux copies électroniques de ces documents.**

- Si des secours sont appelés chez vous après un appel au 911, ils chercheront votre pochette verte sur votre réfrigérateur.

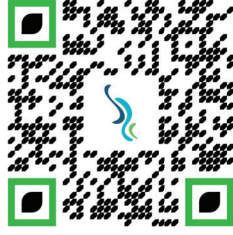
Conseils de protection de la vie privée

- **Ne laissez pas** votre pochette verte à la vue de tous lorsque vous vous trouvez dans un lieu public ou que vous voyagez.
- Gardez votre pochette verte fermée lorsque vous ne l'utilisez pas.
- Assurez-vous que votre pochette verte vous soit rendue après utilisation.

Santé Nouvelle-Écosse décline toute responsabilité quant à l'utilisation, la divulgation, la conservation ou la destruction des informations fournies à des personnes ou à des organismes ne faisant pas partie de Santé Nouvelle-Écosse.

4. Formulaire *Expected Death at Home* (décès prévu à domicile)

- Ce formulaire de Santé Nouvelle-Écosse, rempli par votre médecin ou votre infirmière praticienne, permet à votre équipe soignante et à votre prestataire de services funéraires de se préparer à respecter vos souhaits et à accompagner les membres de votre famille de votre choix au moment de votre décès.
- **Ce formulaire s'adresse aux personnes atteintes d'une maladie grave qui limite leur espérance de vie et qui souhaitent mourir chez elles.**
- Demandez à un membre de votre équipe soignante un exemplaire du document 2565, *Expected Death at Home (Décès prévu à domicile)* (en anglais seulement), scannez le code QR ci-dessous ou allez sur :
 - › www.nshealth.ca/patient-education-resources/2565



N'hésitez pas à demander à votre prestataire de soins de santé de plus amples informations sur l'un ou l'autre de ces documents.

Qu'est-ce qu'un document de planification préalable des soins?

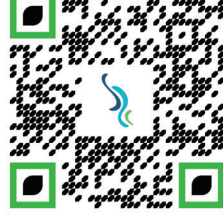
Les documents de planification préalable des soins indiquent les soins que vous souhaitez recevoir dans le futur. Voici quelques exemples :

1. Un document de directive personnelle

- Ce document juridique écrit précise quelles décisions relatives à vos soins personnels doivent être prises, comment et par qui, au cas où vous ne seriez plus en mesure de les prendre vous-même.

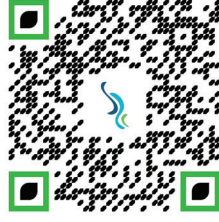
Tous les adultes devraient établir une directive personnelle.

- Demandez à un membre de votre équipe soignante un exemplaire du document 2180 intitulé *Planification préalable des soins : Faire connaître vos souhaits personnels et médicaux*, que vous pouvez obtenir au moyen du code QR ci-dessous et sur :
 - › www.nshealth.ca/patient-education-resources/ff2180



2. Formulaire *Patient-Centered Priorities and Goals of Care* (Priorités et objectifs de soins centrés sur le patient)

- Ce formulaire de Santé Nouvelle-Écosse rempli par un prestataire de soins renseigne les équipes soignantes sur :
 - Les types de soins que vous souhaitez recevoir
 - Les types de traitements qui vous aideront à atteindre vos objectifs de santé
- Par exemple, ce formulaire permettrait d'indiquer à une équipe soignante si vous souhaitez bénéficier d'une réanimation complète (RCP), d'une assistance respiratoire ou de certains traitements en cas d'urgence médicale et/ou en fin de vie.
- **Vos prestataires de soins pourront vous dire si vous avez besoin d'un formulaire *Patient-Centered Priorities and Goals of Care* (Priorités et objectifs de soins centrés sur le patient).**
- Demandez à un membre de votre équipe soignante le document 2505, *Parler de vos objectifs de soins et choisir un niveau d'intervention*, scannez le code QR ci-dessous ou allez sur :
 - www.nshealth.ca/patient-education-resources/ff2505



3. Special Patient Program Care Plan (plan de soins du Programme des patients spéciaux)

- Ce formulaire des services de santé d'urgence (EHS), rempli par votre prestataire de soins, informe les ambulanciers de vos besoins spécifiques en matière de soins s'ils devaient intervenir à la suite d'un appel au 911.
- **Ce programme s'adresse aux personnes atteintes d'une pathologie rare ou complexe ou qui bénéficient de soins palliatifs.**
- Des informations sont disponibles sur le site suivant (en anglais seulement) :
Programme des patients spéciaux
 - <https://novascotia.ca/dhw/ehs/public.asp>

